



600

Et encore une nouvelle centaine pour Antidote !

À raison d'une quarantaine de numéros par an, puisque la parution est suspendue pendant les congés scolaires, on vous laisse compter le nombre d'années à souhaiter à notre petit journal. Nous essayons de rester fidèle à notre ligne éditoriale du départ avec un panaché d'actualités sociales et économiques, des échos des services, de la fiscalité et des services publics. Le moins que l'on puisse dire est que nous ne manquons rarement de sujets !



Si vous aimez vous plonger dans les archives, nous avons toute la collection des « Antidote Hebdo » en ligne sur notre site, à partir du n°40 qui remonte au 29 octobre 2009 ! Nous lançons nos archivistes à la recherche des 39 premiers numéros pour compléter la parution en ligne. En attendant, la rédaction vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année. Un moment de décompression très attendu, encore plus dans la période incertaine que nous traversons. Et nous nous retrouverons en janvier pour de nouvelles informations.

SRE VS CGR

À l'occasion du COPIL (Comité de pilotage interministériel) Amiante Tripode qui s'est tenu le 17 décembre à Nantes, nous avons pu échanger rapidement avec le directeur du SRE sur l'impact du déploiement d'Ocapi. Celui-ci a confirmé que le déploiement de cette nouvelle application avait été source de bugs et d'un surtravail.

La CGT a rappelé que si statistiquement le nombre de dossiers en erreur était faible (entre 0,5 et 1 %), cela entraînait une forte pression sur les agent·e·s des CGR et aussi de la souffrance chez les pensionné·e·s rencontrant des problèmes avec leur pension.

TRANSPARENCE MAIS PAS TROP

Adoptée en 2023, sous la pression des syndicats, la directive européenne sur la transparence des rémunérations impose aux entreprises de publier les écarts de salaire entre les femmes et les hommes et oblige les employeurs à prouver l'absence de discri-

mination. En France, sous la pression du patronat, qui cherche à en limiter la portée, le gouvernement tarde à la transposer dans la loi.

Pour une fois la DGFIP n'est pas en retard et nous avons un outil dédié dans nos applications RH, [Simul Rému](#), qui permet de savoir combien gagne tout un chacun, en renseignant grade, échelon et poste occupé. Mais il est bien précisé que c'est uniquement « jusqu'au grade d'AFIPA et hors statuts d'emplois de CSC et CSA ». Or ce sont les plus hautes rémunérations à la DGFIP, voire de la Fonction Publique avec nos Administrateurs de l'État dont à peu près un tiers du corps est à la DGFIP.

Nous ne pourrions donc pas calculer l'écart de salaire entre un·e agent·e contractuel·le C et notre n°1, c'est bien regrettable. Cela traduit sans doute un excès de pudeur.

UNE RÉUNION POUR PAS GRAND-CHOSE

Dans le cadre du nouvel outil de calcul des emplois, une réunion d'information s'est tenue avec la direction de la Drfip44 cette semaine. On part sur un nouveau référentiel unique des emplois en ETP (Équivalent Temps Plein) par direction.

À cette occasion, les cartes vont être rebattues et un nouveau calcul des charges va être fait, avec un subtil barème par type de structure, avec pondération. Par exemple, le nombre de foyers fiscaux sera pris en compte à hauteur de 45 % pour calculer la charge des SIP. D'autres paramètres sont nettement plus nébuleux, comme le nombre d'habitants sous le seuil de pauvreté qui compterait pour 10 % sachant que ce sont pas nos propres statistiques qui peuvent faire foi. Certains métiers comme le contrôle fiscal seraient exclus de ce nouveau calcul, à l'instar des géomètres, huissiers et A+.

[Ce nouveau calcul ajustant le nombre d'emplois théoriques au nombre d'emplois réellement disponibles, aura des conséquences](#) pour les mutations, voire sur des changements de service en local.

PCE : LA BALLADE CONTINUE

Nos pauvres collègues des PCE de la Drfip44 continuent à être ballotté·e·s à droite et à gauche. Après les réunions de service, après les entretiens individuels avec la responsable de la DCF, ils et elles ont eu droit à un nouvel entretien avec les RH. Certaines choses ont été précisées : pas d'entretien, pas de CV mais affectation « discrétionnaire ». Sauf qu'à ce stade, nous ne savons toujours pas où et comment sera géré la mission expertise puisque n°1, dans son quant à soi, a décidé de prolonger « sa réflexion ».